

AR PREFECTURE

016-211601687-20181019-20181010D-DE
Regu le 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 19 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Didier BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2018-10-10 D :

Objet : SIVOS – Convention pour le transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Jauldes agit en tant qu'autorité organisatrice de second rang en matière de transport scolaire à destination des écoles de Jauldes et de Coulgens.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par la délibération 2016-12-05 D la commune de Jauldes a confié au SIVOS les prestations de transport scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 et qu'il convient de renouveler les effets au regard des imprécisions quant aux modalités d'accompagnement qui pourraient être mises en place par la Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose de renouveler la convention de prestations de service sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Fait à Jauldes, le 22 octobre 2018

Le Maire

Eric SAVIN

